

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
29 Juin 2018**

**OBJET : Adhésions et cotisations du Département à divers organismes culturels -
rapport n°2**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Juin 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver au titre de 2018 l'adhésion du Département des Bouches-du-Rhône et le versement des cotisations correspondantes aux organismes suivants :

- pour le Musée départemental Arles Antique :
 - o réseau Cap sur le Rhône,
 - o CPIE Rhône - Pays d'Arles,
 - o pôle Industries Culturelles et Patrimoines
- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention dont le projet est joint au rapport et les bons d'adhésion correspondant,.

Les dépenses relatives à ces actions, d'un montant total de 2 000 € seront imputées au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**